

# COMPTE RENDU

## Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

**Séance du 6 Juillet 2022**

**Date de convocation : 30 Juin 2022**

**L'an deux mil vingt deux, le six Juillet, à dix-huit heures trente,** le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE
- NAVATTE MARC
- RAGOT CHANTAL
- RIPAUD-CADIOU JULIA
- CAMON ISABELLE
- NAVATTE FLORENCE
- BLANCHARD CHARLINE (arrivée à 19h00)

**Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :**

- TRANCHAND DAVID
- VEILLOT JULIE
- BARBIER ROBIN
- MARIE FLORENCE
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD donne pouvoir à DELAFOND-CAILLÉ Charlotte
- FELTRIN PIERRE donne pouvoir à DESBOURDES FRANCIS
- BLANCHARD CHARLINE (absente de 18h30 à 19h00)

A été désigné secrétaire : **CAMON ISABELLE**

---

Conseil Municipal du 6 Juillet 2022

**DCM 2022-07-001 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>ER</sup> Juin 2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Juin 2022

**Vote : Membres 15, Présents 8, Représentés 2, Votants 8, Exprimés 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2022-07-001** : Publiée le : 7 Juillet 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 7 Juillet 2022

**Panneau randonnée - devis**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Molisson Stéphanie afin de présenter 2 devis de AD PRODUCTION concernant la réalisation du panneau randonnée.

**AD PRODUCTION                      668.60 € HT → 802.32 € TTC**

**AD PRODUCTION                      712.87 € HT → 855.44 € TTC**

Dossier à revoir à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Budget participatif**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Molisson Stéphanie afin de présenter les différents projets présentés pour le Budget Participatif.

3 projets :

- Réalisation d'un pumptrack : 57 277.25 euros HT → 68 732.70 euros TTC
- Consolidation d'une passerelle à la Cave Communale : 1 400.00 euros HT → 1 680.00 euros TTC
- « La Javaltaise » : développement atelier artistique (danse, musique)

Aide pour chaque projet : 23 000 euros

Les différentes étapes :

- Etude des projets par le Conseil départemental jusqu'au 15 octobre 2022
- Vote des citoyens après le 16 octobre

**DCM 2022-07-002 : Décision modificative**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les virements de crédits ci-dessous :

Objet de la dépense	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
	212	200.00	2111	200.00

Conseil Municipal du 6 Juillet 2022

**Vote : Membres 15, Présents 9, Représentés 2, Votants 9, Exprimés 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2022-07-002** : Publiée le : 7 Juillet 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 7 Juillet 2022

**DCM 2022-07-003 : Centre de Gestion 37 - délibération de principe des ratios d'avancement de grade**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 Février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée) : dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (CT). Il peut varier entre 0 à 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** de fixer des ratios à 100% pour tous les avancements de grade,
- **DECIDE** sur la base des critères retenus suivants :
  - L'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte rendu établi lors de l'entretien annuel,
  - La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises par l'agent au regard du poste d'avancement et/ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies, le cas échéant, par la formation professionnelle en vue d'occuper l'emploi correspondant au grade d'avancement.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier.

**Vote : Membres 15, Présents 9, Représentés 2, Votants 9, Exprimés 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2022-07-003** : Publiée le : 7 Juillet 2022 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 7 Juillet 2022

**DCM 2022-07-004 : Centre de Gestion 37 – Administration du personnel – création de poste**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

---

Conseil Municipal du 6 Juillet 2022

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires, relevant du grade des adjoints administratifs et un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, relevant du grade des adjoints techniques.

Vu :

L'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

Le budget communal,

Le tableau des effectifs,

CONSIDERANT que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade,

CONSIDERANT que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **DECIDE** la création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires, relevant du grade des adjoints administratifs et un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, relevant du grade des adjoints techniques avec effet au 1<sup>er</sup> Octobre 2022.
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2022 au chapitre 65, articles 6411,
- **Et ARRETE** le nouveau tableau des effectifs de la commune au 1<sup>er</sup> Octobre 2022 ci-après :

**Au 01/10/2022**

<b>Cadres ou emplois</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont Temps non complet</b>
<b><u>Filière Administrative</u></b>				
Adjoint administratif territorial principal de 1ère	C	1	1	1 poste à temps

Conseil Municipal du 6 Juillet 2022

classe – fonctions de secrétaire de mairie				non complet 22 h
<b><u>Filière Technique</u></b>				
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe – fonctions d’agent en charge de l’entretien des locaux	C	1	1	1 poste à temps non complet 35 h
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	

**Vote : Membres 15, Présents 9, Représentés 2, Votants 9, Exprimés 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2022-07-004** : Publiée le : 7 Juillet 2022 ; Rendu exécutoire par l’envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 7 Juillet 2022

#### **Logement de l’ancienne école - avenant**

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte Marc afin de présenter les différents avenants pour les travaux du logement de l’ancienne école.

Monsieur Navatte Marc informe le Conseil Municipal qu’il n’a pas reçu les avenants des entreprises.

Dossier à revoir à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **Travaux salle des fêtes**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet travaux salle des fêtes n’a pas été retenu pour la subvention DETR.

Monsieur Le Maire propose 2 solutions :

- Soit on laisse comme ça pour le chauffage
- Soit on démonte tout si on fait la climatisation / ventilation.

Les Services de l’état proposent des architectes pour faire des diagnostics sur des bâtiments accueillant du public ou autre. (Molisson Stéphanie).

Dossier à revoir à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **Demande d’acquisition de terrain**

Monsieur Le Maire donne lecture d’un courrier concernant une demande d’acquisition de terrain au niveau des Bergeronnettes.

Accord de principe : oui

Dossier à revoir à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

---

Conseil Municipal du 6 Juillet 2022

## **Questions et informations diverses – Tour de table**

### **Desbourdes Francis :**

Congrès des Maires : mercredi 7 décembre 2022 au Palais des Congrès de Tours (Vinci)

Pigeonnier :

Pour le mois de Juillet : Navatte Florence

Du 1<sup>er</sup> au 15 août : Ripaud-Cadiou Julia

Du 16 au 31 août : Delafond-Caillé Charlotte

Du 1<sup>er</sup> septembre au 18 septembre : Camon Isabelle

Du 19 au 30 septembre : Desbourdes Francis

### **Molisson Stéphanie :**

Petit rappel du Festival Cousu Main du 20 Août 2022

Bénévoles au sein du Conseil Municipal : Camon Isabelle, DESBOURDES Francis, NAVTTE Florence, MOLISSON Stéphanie, Blanchard Charline

### **Navatte Marc :**

Fibre : Transmettre les plans à l'ensemble du Conseil Municipal

### **Ragot Chantal :**

Cimetière : proposition de mettre 1 affiche sur la porte afin de demander aux familles de bien vouloir entretenir les tombes.

### **Camon Isabelle :**

Proposition de mettre en place une journée citoyenne pour nettoyer le cimetière.

Embellissement du bourg : proposer une réunion avec les administrés

### **Navatte Florence :**

Cimetière : réalisation de l'ossuaire à la place du caveau provisoire (coût : 430.00 euros TTC).

### **Blanchard Charline :** 14 juillet 2022

Rendez-vous à 8h00

Syndicat scolaire : Augmentation de la participation à partir de 2023 (le poste en contrat aidé prendra fin en février 2023, il faut prévoir 7 000 euros en plus sur la participation pour couvrir les salaires et les charges de l'employé).

**SEANCE LEVEE A 21h10**

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 7 Septembre 2022 à 18h30  
à la Mairie**

---

Conseil Municipal du 6 Juillet 2022